

le Parlement ne peut pas juger une chose qu'il a déjà jugée ; que le Conseil de Regence ne peut pas non plus le juger, puisque la plûpart de ceux qui le composent sont Parties ; enfin on conclut que l'affaire en question doit être renvoyée à la majorité du Roi, soutenant que cet expedient ne fait tort à personne, chacun demeurant dans tous ses droits. Voilà l'essentiel de ces deux Memoires, qui ne paroissent être signés de personne ; mais qui se trouvent autorisés, par la seule permission que Mr. le Lieutenant General de Police de la Ville de Paris, a donné de les imprimer dans la Capitale du Royaume, aujourd'hui la residence de tous les Princes interessés dans cette affaire.

*Methode
pour étudier
la Geogra-
phie, en 4.
volumes.*

X. On a imprimé l'année dernière à Paris, chez Charles - Estienne Hochereau Libraire Quay des Augustins, un Livre qui a pour titre, *Methode pour étudier la Geographie, dans lequel on donne une description exacte de l'Univers ; tirée des meilleurs Auteurs, & formée sur les Observations de Messieurs de l'Accademie Royale des Sciences, &c.*

Le seul titre donne une idée de la grande utilité que le Public peut tirer d'un pareil Ouvrage, c'est le temoignage qu'en a rendu le sçavant Mr. Raguier dans l'Approbation mise à la tête du Privilège, dont le jugement sera toujours d'un grand poids, & très-avantageux pour les Ouvrages qui seront honorés de son suffrage. Le Livre dont je parle est dédié à Monsieur le Duc de Chartres, Fils unique de Monseigneur le Duc d'Orleans Regent de France ; mais l'Auteur, par une trop severe modestie, nous cache son